Envoyé en préfecture le 10/04/2024 Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID: 005-210500658-20240410-20240409_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 avril, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 avril 2024

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 14 - votants 18

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - Mme CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DU PONTAVICE Quentin - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas — LANOE Loïc — MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents: M. GARCIN Aurélien

Pouvoirs de : Mme FEUILLASSIER Stéphanie à Mme CHIAPPONI Marina

Mme HAUBER-IMBERT Isabelle à Mme COURT Sylvie

M. FIORONI Stéphane à M. BERARD Maxime M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET: Abri janvier: Fondation Abbé Pierre: Demande de

subvention

N°20240409-12

Rapporteur : Madame le Maire

Annexe : néant

Synthèse et exposé des motifs

L'auberge de jeunesse est un hébergement touristique majeur pour Guillestre, orienté vers l'accueil de groupes, colonies de vacances, classes de découverte, familles et ou toutes autres activités à caractère socioéducatif ou touristique.

Une partie de ce bâtiment, sous les combles, dénommé « Abri Janvier » est utilisé pour l'accueil de personnes dans le besoin.

Cette partie est gérée par l'association « Refuges Solidaires » de Briançon.

De nombreux travaux de remise en état (peinture, sol, menuiserie en toiture...) et de mise aux normes (électrique, plomberie...) ont été nécessaires pour offrir un lieu d'hébergement digne de ce nom à ces personnes.

Pôle Cadre de Vie

Envoyé en préfecture le 10/04/2024 Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID: 005-210500658-20240410-20240409_12-DE

Des subventions ont déjà été obtenues auprès de la

- Fondation RIACE: 35 000 €

- Fondation ROTHSCHILS: 37 000 €

Cette délibération présente une nouvelle demande de subvention auprès de la fondation Abbe Pierre

Le plan de financement s'établirait comme suit :

DEPENSES prévisionnelles (€HT)		RECETTES prévisionnelles (€)	
Travaux isolation énergétique, cuisine, salle de bain, menuiserie, mise en conformité électrique, plomberie, peinture	140 000 €	Fondation Abbe Pierre (22%)	30 000 €
		Fondation RIACE (25% déjà obtenu)	35 000 €
		Fondation ROTHSCHILD (26% déjà obtenu)	37 000 €
		Commune Guillestre (27%)	38 000 €
TOTAL en € HT	140 000 €	Total recettes € HT	140 000 €
		Montant TVA à charge de la commune	28 000 €
TOTAL en € TTC	168 000 €	Total recettes € TTC	168 000 €

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer les performances énergétiques de l'auberge de jeunesse ;

CONSIDERANT la nécessité de résoudre les problèmes d'humidité du bâtiment ;

VU l'avis du bureau municipal du 2 avril 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES prévisionnelles (€HT)		RECETTES prévisionnelles (€)	
Travaux isolation énergétique, cuisine, salle de bain, menuiserie, mise en conformité électrique, plomberie, peinture	140 000 €	Fondation Abbe Pierre (22%)	30 000 €
		Fondation RIACE (25% déjà obtenu)	35 000 €
		Fondation ROTHSCHILD (26% déjà obtenu)	37 000 €
		Commune Guillestre (27%)	38 000 €
TOTAL en € HT	140 000 €	Total recettes € HT	140 000 €
		Montant TVA à charge de la commune	28 000 €
TOTAL en € TTC	168 000 €	Total recettes € TTC	168 000 €

Envoyé en préfecture le 10/04/2024 Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID: 005-210500658-20240410-20240409_12-DE

- AUTORISE Madame le Maire à solliciter la fondation Abbe Pierre pour un montant de 22% sur une base de 140 000 € HT soit un montant de 30 000 €;
- CHARGE Madame le Maire de signer tous documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 10 avril 2024, Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 10 avril 2024

Publié le : 10 avril 2024